

Création d'un Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes

1996/0298(CNS) - 06/10/2000 - Document de suivi

OBJECTIF : présenter un rapport intérimaire présentant les activités de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes. CONTENU : Conformément à l'article 16 du règlement 1035/97/CE du Conseil instituant l'Observatoire, la Commission présente un rapport faisant le bilan des activités de cet organisme depuis sa création. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une "évaluation" des actions réalisées mais d'une présentation des activités envisagées depuis 1997. En effet, la Commission estime que vue la courte période de plein fonctionnement de l'Observatoire, une telle évaluation ne pouvait être réalisée. Il est prévu qu'une évaluation soit effectuée en 2001 par des évaluateurs externes. L'objectif de cette évaluation externe sera de fournir une évaluation indépendante de l'efficacité de l'Observatoire et de ses moyens humains et financiers. Elle portera en outre sur l'efficacité des méthodes logistiques et administratives et de gestion et sur les progrès du réseau RAXEN ainsi que des services d'information proposés. Dans l'attente, le présent rapport intérimaire se contente de dresser un bilan plus "organisationnel" de l'Observatoire depuis son inauguration officielle le 7 avril 2000 à Vienne et sur la création du réseau européen d'information sur le racisme et la xénophobie (RAXEN).